L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 16 JUILLET 1880.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans.

Bureau : No 10 rue Carondelet.

Neuvième état Annuel.

CONFORMÉMENT à une prescription de sa Charte, la compagnie publie l'exposé suivant des Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1880.

Risques d'incendie	$56,611 20	
Risques de rivière	13,127 73	
Risques de marine	6 590 96	76,329 89
Moins les primes non expirées	$18,455 86	
Moins les primes remboursées et cancelées	2,501 51	20,957 37
Primes nettes reçues		$55,372 52
Ajoutes les primes non expirées 1879		16,532 37
		$71,904 89

Pertes, etc, payées durant la même période—

Risques d'incendie	$19,729 50	
Risques de rivière	2,457 44	
Risques de marine	1 712 84	
Réductions	10,184 45	
Ré-assurances	3,691 98	
Taxes	1,230 22	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	292 60	
Bureau des Réassurances (Board of Underwriters)	1,645 30	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	4,899 24	
		$47,043 58
Profits nets		$24,861 31

La compagnie possède l'actif suivant :

Primes en voie de perception	$9,630 56	
Actions de Banques et autres (taux du marché)	60,099 91	
Propriété immobilière	19,189 20	
Billets garantis par des sécurités	6,479 68	
Billets garantis par hypothèques	10,558 91	
Billets à recevoir à de courtes échéances	6,014 98	
Meubles de bureau et installations	1,176 43	
Argent comptant en caisse	24,119 94	
Total de l'actif		$137,269 61

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte prise des livres de la compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé sous serment, devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour juillet 1880.
JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1880.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité des voix, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le fonds-capital de la compagnie, payable sur DEMANDE, et un dividende additionnel de UNO pour cent aux assureurs sur leurs primes de participation en outre de l'escompte de QUINZE pour cent déjà reçu par les dits assureurs sur les primes brutes, payable à partir du 2me jour d'août 1880.

P. M SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

Jno. Wilson, M. Mellinger,
E. Pragst, A. Walz,
M. Fogwirth, F. Ashbrook,
S. Saloy, Wm. Fagan,
M. Abascal, H. Schreiber,
J. Hughes, J. Sambola,
A. D. Finley, A. Baber,
Theo. L. Sugg, S. M. Miller,
Geo. Asser, C. Leonard,
F. Sancho, J. H. Menge,
P. Thornushlen, M. Marks,
P. E. Sarrazin, A. Aiquier.
N. Seibel 9 juil—1mois

GRAND BAZAR

D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL

—LE TOUT S'ÉLEVANT À—

NOUS OUVRONS

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpacas de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons & enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

La année dans la vente de ces chemises qui vous offrir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS

—ET—

BONNETERIE.

Nous avons tout les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles Terms—

Réclamations Francaises.

LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

G. RUSTIS,
Commissaire des États-Unis
26 rue Carondelet.
P. O. boîte 2027.

30 avril—6m

Franklin Steam Sash and Blind Factory.

C. Malone, Propriétaire.

AU coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Chassis et de Portes en Bois acié, passé au tour etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles Les cars du dépôt de Jackson passent dans la porte. Les ordres pour la campagne sont exécutés avec promptitude
4 mars—1m DMrV

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des personnes affaiblies par des JEUNES, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladie chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, l'écoulement, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans couper.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le PRÉCIEUX BAUME LA TEYE ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix modérés. Cabinet No 6 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans 16 sept—1 an

ANT CARRIÈRE, G. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 34½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool le Havre et Bordeaux.

Transmettez l'argent par ces ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

AGENT prêts sur des valeurs collatérales. Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

Janv—1an LEONORA FASS.

LEON QUEYROUZE. OSCAR SOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

BOUGIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieilles-Levée et Bienville.

Sept 19—1 an Nlle-Orléans.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434 ....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane Stock ; au choix 25 cents. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.

30 avril—6m—DMrV

Blanc BONNET, rouge-cramoisi, et moka sont pour dames. 140 St Louis et 101 Bourgogne, ne recommande point toutes les maladies de femmes et comme un préservatif. Rien ne peut une supériorité pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pâles et faibles. Chambres pour les dames où le point d'accouchée, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec les circonstances. Vertus à toute heure. Rencontré au pendant depuis 25 ans, elle se recommande en particulier. 26 nov—1 an

LA S.L.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots pavés en plein !

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

DE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

—

A la Nouvelle-Orléans Lne.

Mardi, 10 AOUT 1880.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT : $30,000.

1857 LOTS !

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 AOUT 1880.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Souvenez-vous qu'un Tirage de $2 du MARDI, 10 AOUT 1880.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et servent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Etats-Unis Britanniques, et les personnes prétendant l'être et utilisant des ordres se rendent de suite coupables de fraude et leurs noms seront publiés.

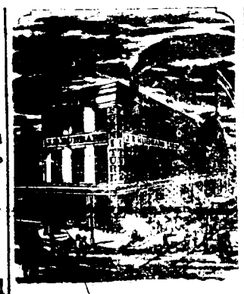

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS DE MEUBLES DE Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

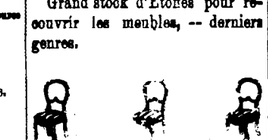

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud ; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de cotéline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

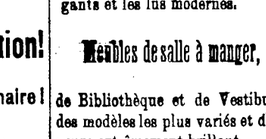

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92 RUE PERDIDO.

Etat de la Louisiane, PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUIL soit connu que ce vingt troisième jour de juin, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quatrième

Par devant moi, ANDREW HERO, Jr, notaire pour la PAROISSE D'ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci après nommés et qui ont signé,

ONT COMPARU PERSONNELLEMENT les diverses personnes dont les noms sont apposés ci-dessous, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'étayant sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique et d'autres objets, il sont convenus et conviennent mutuellement par les présentes, en leur nom et au nom des personnes qui pourront plus tard s'associer à eux, au nom également de leurs successeurs, de former et de constituer une corporation ou corps politique au nom et sous le nom et pour les objets ci après énoncés, et en vertu des articles et stipulations qui suivent

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette corporation seront **The Crescent Insurance Company of New Orleans** et son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Ladite corporation existera et se perpétuera sous ce nouveau titre d'incorporation pour le terme et la période de Quatre-vingt-dix ans à partir du jour et de la date de la présente, mais elle pourra être dissoute à n'importe quelle époque antérieure à ladite date, à toute assemblée des Directeurs convoquée à cet effet, avec l'approbation de la majorité du nombre des actionnaires et des deux tiers du montant du capital de ladite compagnie. Ladite corporation aura le pouvoir de contracter, de contracter, poursuivre et être poursuivie ; d'avoir et de se servir d'un sceau qui aura un croissant comme devise entourée du nom de la compagnie ; de détenir, recevoir, acquérir et transférer, ainsi que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation des propriétés et des biens de toute espèce ; de nommer et de révoquer les directeurs ou officiers qu'elle jugera convenable pour protéger ses intérêts et de faire et d'établir toutes lois qu'elle jugera convenable pour le règlement des affaires de ladite corporation.

ARTICLE DEUX.

Le but et l'objet de cette corporation sont : la transaction des affaires d'assurance contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, avec tout ce qui y appartient, et la nature des dites affaires et et plus catégoriquement indiquées de la manière suivante :

1° Assurance contre pertes ou dommages par le feu, des maisons et résidences, magasins et autres édifices, mobilier mobiliaire, marchandises et toutes sortes de biens et effets mobiliers.

2° Assurance maritime et de rivière sur navires, bâteaux à vapeur, fret, marchandises, objets fabriqués d'or & de bois, métaux en lingots, traites, commissions, jouits, billets de banque, titres de dettes, prêts sur navires et généralement toutes assurances quelconque ayant trait aux risques de terre ou de mer.

3° La compagnie pourra se faire assurer contre tout risque pour lequel elle aura souscrit une assurance, elle pourra effectuer des assurances contre le feu, les risques de mer, de rivière et de transport terre, de quelque nature que ce soit, avec le privilège d'exercer tous ses privilèges quelconques, en tout ou en partie, dans tout autre état ou territoire d'Etats Unis, ou dans quelque pays étranger que ce ce soit.

4° Les comptoirs de ces différentes branches de surance contre les risques de feu et les risques de rivière et de mer devront être distincts ainsi que pourra le décider le conseil de direction dans l'intérêt et le plus prospère de la compagnie.

ARTICLE TROIS.

Toute assignation ou autre pièce légale devra être adressée au président, ou, en son absence au vice-président ou au secrétaire de ladite compagnie.

ARTICLE QUATRE

Le capital de cette Compagnie est fixé à quatre cent mille piastres, divisés en quatre mille actions de cent piastres chacune qui seront comptées comptant au moment de la souscription.

Le capital de la Compagnie peut être porté à une somme qui ne pourra n'excéder pas un million de piastres de la manière et après indiquée par l'article neuf de cet acte.

Il ne sera émis aucun certificat d'action avant que la dite action ne soit payée en plein ou pour aucune somme au dessous de cent piastres ; au un transfert de action ne sera permis tant qu'elle ne sera pas payée au moins de cette somme.

Les transferts d'actions ne seront faits que sur les livres de la Compagnie, au bureau de la dite Compagnie, ou bien par un transfert fait et consentement, sur la demande du détenteur légal des dites actions et sur remise du certificat, dans non lieu que le détenteur de la dite compagnie une obligation échue.

Aucun actionnaire ne sera lié par les contrats ou les dettes de cette corporation au delà de la balance impayée qui quoique qui pourra devoir à la Compagnie sur les actions qu'il y possède ou un certificat d'enregistrement qui y est attaché, le tout sous réserve dans ses archives.

Ajouté en témoignage ma signature et mon sceau à la Nouvelle-Orléans, ce 24e jour de juin de l'an de N. S 1880

ANDREW HERO JR
Notaire

25 juin—5m V

La Compagnie d'Assurance du Feu de Lafayette de la Nouvelle-Orléans vs Miss Magdeline Wagner

PROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 26,234—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MARDI, 27 juillet 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, et portant les numéros 1 et 2 du Square 1 de la Section 1 de la Ville de Lafayette, et mesurant chacun trente pieds de front sur une profondeur de cent six pieds, ainsi que les droits de passage, privilèges et servitudes y attachés, le tout borné par les rues Jackson, Coliseum, Philippe et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le numéro cinq, sur un plan annexé à l'inventaire de John H Hermansen en date du 25 février 1854, déposé dans le bureau de H O Hardy, notaire, et mesurant vingt six pieds 3 pouces de face sur la rue Jackson, sur cent vingt de profondeur, le dit terrain étant désigné par les Nos 18 et 19 sur un plan non inscrit pour qu'on y retire à son acte passé pardevant A. D. Dormoucht, notaire en date du 27 juillet 1859, enregistré au bureau des hypothèques en 1860 et étant celui de la vente par Mary Bonsman Walker à dame Marguerite Jane Sanders, épouse de John F Spearing, à un terrain situé sur la rue de Jackson, à la distance de vingt pieds de la rue Laurel sur le dit plan ayant 26 pieds de front sur 120 de profondeur, lot No 2 et le même fait partie d'un plus grand terrain vendu par la dite Mary Bonsman Walker, le 23 août 1855 à une veuve Charles Bullitt dans un acte de vente passé pardevant Jean Fabre, notaire, en date du 23 mai 1856 et enregistré au bureau des hypothèques en 1860 ; le dit terrain No 2 ayant été acquis par la dite Mme Veuve Charles Bullitt, suivant acte de vente passé pardevant Andrew Hero jr, notaire, en date du 12 juillet 1869, enregistré au bureau des transferts Livre 107, folio 225 ;

Sous dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—18, 25 juillet 2, 9, 16, 20

Etat de la Louisiane vs Succession de Mme S. Blumer.

Du même vs. Mme S. Blumer

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,836—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour l'année 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

1° Vingt-deux lots de terre, situés dans le même district dans l'Ilot No 147, borné par les rues Tricoche, Hamrick et Marais, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, douze, treize, quatorze quinze, seize, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, selon le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec toutes et principalement les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés.

Les dites propriétés ont été saisies par le défendeur par achat de Jeanne Harlancourt femme d'Auguste Caron, par acte passé pardevant C. E. Genin, notaire, en date du 2 août 1878.

Sous dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8, 15, 22, 27—août 5, 10.

Henry W. Staub, tuteur de Wm et de Marie Staub, vs Louis Fassel

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 45,804—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot numéroté vingt-trois, bornée par les rues Hercule et Franklin, Bourbon et Canal et désignée comme lot numéro quatre mesurant quarante six pieds de front sur trente deux pieds de profondeur de chaque côté, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15, 22, juillet 2, 9, 16, 21

A. D. Dorlocourt vs. Joseph M. Spearing.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,654—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon dans le Second District de cette ville, MARDI, 20 juillet 1880 à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans l'Ilot borné par les rues Jackson, Coliseum, Philippe et Laurel, faisant partie du terrain désigné par le numéro cinq, sur un plan annexé à l'inventaire de John H Hermansen en date de 25 février 1854, déposé dans le bureau de H O Hardy, notaire, mesurant vingt six pieds 3 pouces de face sur Jackson, sur cent vingt de profondeur, le dit terrain étant désigné par les Nos 18 et 19 sur un plan non inscrit pour qu'on y retire à son acte passé pardevant A. D. Dorlocourt, notaire en date du 27 juillet 1859, enregistré au bureau des hypothèques en 1860 et étant celui de la vente par Mary Bonsman Walker à dame Marguerite Jane Sanders, épouse de John F Spearing. Ledit terrain étant la partie de cette lot le plus proche de la rue Laurel sur le dit plan ayant 26 pieds de front sur 120 de profondeur, lot No 2 et le même fait partie d'un plus grand terrain vendu par la dite Mary Bonsman Walker, le 23 août 1855 à une veuve Charles Bullitt dans un acte de vente passé pardevant Jean Fabre, notaire en date du 23 mai 1856 et enregistré au bureau des transferts Livre 107, folio 225.

Sous dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—18, 25 juillet 2, 9, 16, 20

Etat de la Louisiane vs Jeremiah Lizotte

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,251—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour l'année 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot numéroté trois bornée par les rues Robin et Annunciation, Constance et Jean Baptiste, mesurant huit cent soixante quatre pieds de front sur trente deux pieds de profondeur et huit pieds de front sur cent soixante pieds de profondeur de chaque côté, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot numéroté trois, bornée par les rues Robin et Annunciation, Constance et Jean Baptiste, mesurant huit cent soixante quatre pieds de front sur trente deux pieds de profondeur de chaque côté, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—3, 10, 17, 24, 31—3 août.

Arthur Shiff vs. Eustace Burgat.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,790—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Bienville et Conti, Tremé et Claiborne, désigné comme le lot numéro quatre deux pieds neuf pouces de face sur Tremé et cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8, 15, 22, 27—août 5, 10.

Succession de Mary Schuler.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,112—Attendu que le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, devrait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

16 juillet—16, 20, 23.

Succession de Geo. T. et Louise F. Rive.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,213—Attendu que Louise Weber a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle pour l'administration de la succession de feu Geo. T. Rive, et que le but de cette pétition, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JOHN HERBERT, Greffier.

15 juil—15, 20, 24.

Succession de Edward D. Seghers.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,836—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mary Mangin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

15 juillet—15, 20, 24.

Succession de Thomas Fassiant.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,034—Avis est par le présent donné aux créanciers cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

14 juillet—14, 18, 23.

Succession de Jean Pierre Gubaight

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,115—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

14 juillet—14, 18, 23.

Succession de Gilbert de George.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,947—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Antoine de George, exécuteur testamentaire de cette succession ne devrait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

13 juil—13, 17, 22 juillet

Succession de Robert Geddes.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,182—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront pour lesquelles le compte présenté par Henry Kershaw, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

13 juillet—13, 17, 22.

Succession de John Mangin.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,859—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont, pour lesquelles le compte présenté par Abel Mangin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JOHN HERBERT, Greffier.

13 juil—13, 17, 22 juillet

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Otto Touché vs ses créanciers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,792—En vertu d'un décret de cour, en date du 11 juin 1880 à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Les terrains cinq et six de la section vingt-sept, nord est 1/4 de nord est, 1/4 sud 1/2 de nord est, 1/4 de la section numéro trente quatre et le tout de la section fractionnaire numéro trente cinq dans le comté nommé ci-dessus, étant du range numéro huit Est, dans le district sud est. Est du fleuve Mississippi, mesurant trois cent deux 24/100 acres selon le plan officiel du voyeur des dites terres dans le bureau des terres d'Etat, étant la même terre acquise par Otto Touché de l'Etat de la Louisiane par le certificat numéro 1,203 N. S. D. le 9 juin 1873 et pour laquelle la patente numéro 1,951 lui a été donnée ; patente actuellement en la possession du vendeur.

Saisi dans dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16, 17

Etat de la Louisiane vs. Succession de Mme S. Blumer.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,836—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour l'année 1875 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

1° Vingt-deux lots de terre, situés dans le même district dans l'Ilot No 147, borné par les rues Tricoche, Hamrick et Marais, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, douze, treize, quatorze quinze, seize, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, selon le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec toutes et principalement les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés.

Les dites propriétés ont été saisies par le défendeur par achat de Jeanne Harlancourt femme d'Auguste Caron, par acte passé pardevant C. E. Genin, notaire, en date du 2 août 1878.

Sous dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 juin—18, 25, juil 2, 9, 16, 21

Etat de la Louisiane vs Succession de Mme Claire

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 7,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 21 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot numéroté vingt-trois, bornée par les rues Hercule et Franklin, Bourbon et Canal et désignée comme lot numéro quatre mesurant quarante six pieds de front sur trente deux pieds de profondeur de chaque côté, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15, 22, juillet 2, 9, 16, 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L. Hammel & Cie. vs. M. Neiret, agent.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 45,686—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 27 juillet 1880, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un grand lot bien assorti, d'instruments chirurgicale et antiques et articles divers, etc., maintenant à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions : Comptant sur les lieux.

J. R. ALÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juil—15, 22, 27

Emile Bonny vs. Charles Denian.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 10,720—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 10 août 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le même district dans l'Ilot No 147, borné par les rues Tricoche, Hamrick, Marais et Marais désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, douze, treize, quatorze quinze, seize, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, selon le plan ci-dessus mentionné.

2° Vingt-deux lots de terre situés dans le même district dans l'Ilot No 147, borné par les rues Tricoche, Hamrick, Marais et Marais désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, douze, treize, quatorze quinze, seize, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quat